



Les compétences professionnelles des éducateurs sociaux

Un cadre de travail conceptuel



**International Association of Social Educators
Association Internationale des Éducateurs Sociaux
Asociación Internacional de Educadores Sociales**

www.aieji.net

CONTENU

1. Fondement et but
2. Brève introduction au travail social et d'éducation
3. Nécessité pour les éducateurs sociaux de posséder un certain niveau d'acquisitions académiques (éducation), de bénéficier d'expérience pratique et d'une formation adéquate.
4. Compétences professionnelles pour les éducateurs sociaux:
 - 4.1 Compétences fondamentales
 - 4.1.1 Capacité d'intervention
 - 4.1.2 Capacité d'évaluation
 - 4.1.3 Capacité à la réflexion
 - 4.2 Compétences centrales
 - 4.2.1 Compétences personnelles et relationnelles
 - 4.2.2 Compétences sociales et de communication
 - 4.2.3 Compétences d'organisation
 - 4.2.4 Compétences dans le domaine des méthodes de travail
 - 4.2.5 Savoir faire dans le cadre du développement et de l'apprentissage
 - 4.2.6 Compétences acquises grâce à la pratique professionnelle
 - 4.2.6.1 Connaissance théorique et compétences méthodologiques
 - 4.2.6.2 Compétences en termes de conduite professionnelle
 - 4.2.6.3 Compétences culturelles
 - 4.2.6.4 Compétences créatives
5. Demande d'une base éthique
 - 5.1 Objectifs des lignes directrices en matière d'éthique
 - 5.2 Principes des lignes directrices en matière d'éthique
6. La Déclaration de Montevideo

NB. Dans le présent texte et comme dans sa version anglaise divers termes sont utilisés pour parler du bénéficiaire des prestations de l'éducateur social; usager, personne bénéficiaire, enfant, adulte, jeune etc. le choix de l'un ou l'autre terme ne révèle pas d'intention particulière.

1. FONDEMENT ET BUT

Ce document qui traite des compétences professionnelles des éducateurs sociaux est fondé sur celui du Bureau européen de l'Association internationale des éducateurs sociaux intitulé «*Une plate-forme commune pour les éducateurs sociaux en Europe*». (AIEJI Europe, janvier 2005). Suite à un règlement particulier qui fixe la liberté de mouvement des travailleurs de l'Union européenne en 2003, le bureau européen de l'AIEJI estima qu'il était temps que toutes les associations professionnelles européennes se mettent à travailler ensemble. Le but principal était, en conformité avec les dispositions particulières de la loi en vigueur, d'établir un ensemble de critères définissant les niveaux de compétences exigés pour l'exercice de la profession d'éducateur social.



Les premiers pas dans cette direction furent effectués à l'occasion d'une première conférence lors de laquelle les associations participantes réalisèrent qu'elles travaillaient dans les mêmes secteurs de référence et développaient les mêmes tâches. C'est à partir de là que les compétences professionnelles des éducateurs sociaux européens furent consignées par écrit et avalisées par toutes les associations participantes à l'occasion d'une seconde réunion en janvier 2005.

Après avoir reçu sa touche finale, le document fut publié sous le titre «*Une plate-forme commune pour les éducateurs sociaux en Europe*».

Ce document fut présenté au Congrès annuel de l'AIEJI au mois de novembre 2005 et les participants se montrèrent très intéressés. Par la suite, le document fut discuté lors d'une réunion du Comité directeur de l'AIEJI au mois de mai 2006 qui décida de mettre ce document en consultation auprès des différentes régions de l'AIEJI. L'idée qui prévalait était de créer une plateforme globale et commune applicable aux éducateurs sociaux. Sur cette base, le Comité directeur a alors décidé de publier ce document intitulé: «*Les compétences professionnelles des éducateurs sociaux- un cadre de travail conceptuel*».

Le but de ce travail n'est pas de produire une définition finalisée de ce qu'est l'éducation sociale mais de susciter aussi bien auprès de l'éducateur social en tant qu'individu que dans les lieux de travail où se pratique l'éducation sociale et où les éducateurs sociaux oeuvrent à titre de professionnels, l'envie de développer et de discuter leur profession. Cela signifie également que le Comité directeur accueillera avec plaisir tout apport à l'assise professionnelle des éducateurs sociaux que ce soit à titre de contribution personnelle, de bureaux ou d'associations nationales. «*Les compétences professionnelles des éducateurs sociaux*» est un document qui doit être considéré comme étant un outil de travail en vue de nos discussions communes en cours sur notre assise professionnelle et son développement.

Le document doit être lu avec la Déclaration de Montevideo à l'occasion du XVIème Congrès mondial de l'AIEJI (Chapitre 6 de ce document)

Benny Andersen

Président

Association internationale des éducateurs sociaux

2. BRÈVE INTRODUCTION AU TRAVAIL SOCIAL ET D'ÉDUCATION

Le travail d'éducation sociale tire ses racines historiques du travail accompli avec des enfants et des jeunes gens. Dans un sens large, la profession recouvre l'éducation et les conditions dans lesquelles se déroulent l'enfance et l'adolescence; par ailleurs, dans un contexte particulier, elle est aussi concernée par le traitement. De nos jours, l'aide socio-éducative vise les enfants handicapés, les adolescents comme les adultes ainsi que les adultes qui présentent un risque particulier soit: les personnes souffrant de troubles mentaux, celles qui abusent de la consommation d'alcool ou de drogues, les sans-abris, etc. Le travail socio-éducatif est en recherche constante de développement de ses diverses formes de mesures, de groupes cibles, de méthodes, etc.

L'éducation sociale se caractérise par le fait qu'elle est une stratégie spéciale qui contribue à l'intégration de la communauté. C'est une réponse qu'apporte la communauté à quelques-uns de ses problèmes d'intégration pas à tous, mais principalement à ceux où les besoins d'aide sont directement liés à des situations sociales et éducatives difficiles. L'éducation sociale s'occupe d'une manière spéciale de personnes exclues et marginalisées et cela signifie que les données (contenus et caractère) évoluent en fonction des situations de détresse de type social, culturel et éducatif qui sont créées par la communauté.

L'éducation sociale peut être définie de la manière suivante:
Théorie expliquant comment les conditions psychologiques, sociales et matérielles ainsi que les diverses orientations à propos des

valeurs encouragent ou empêchent le développement général et la croissance, la qualité de vie et le bien-être de l'individu ou du groupe.

Un élément fondamental du travail socio-éducatif est de faciliter l'intégration et prévenir toute forme de marginalisation et d'exclusion sociale. Cela est réalisé grâce à un processus d'interaction sociale qui permet de soutenir et d'aider des personnes exposées ainsi que des groupes à risques ceci afin qu'ils puissent être à même de développer leurs propres ressources dans une communauté en constante évolution.

Dans l'éducation sociale, les praticiens s'impliquent dans une activité afin de faciliter et d'accroître le développement de la personne prise en charge, avec la collaboration de celle-ci. L'éducation sociale est une action intentionnelle. C'est le résultat de délibérations réfléchies qui sont ensuite mises en pratique sous la forme d'un processus planifié et orienté en fonction du but visé. L'aspect interventionniste de l'éducation sociale signifie que des objectifs, basés sur des délibérations professionnelles, visant le développement et la vie des gens, doivent être définis. C'est pourquoi la profession est aussi basée sur un ensemble de valeurs éthiques.

Le travail socio-éducatif est compris comme étant un processus d'actions sociales par rapport à des personnes et divers groupes de personnes. Les méthodes sont multidimensionnelles et incluent: dispense de soins, éducation, intervention, traitement, développement du traitement prodigué en espace de vie non exclusif, etc. Le but est l'accès pour tous à une pleine sociabilité et citoyenneté.

EDUCATION SOCIALE

- Dispense de soins (prise en charge)
- Education (formation)
- Traitement
- Intervention
- Protection
- Mise en valeur d'un espace de vie non exclusif

CITOYENNETE ENTIERE

Le but de faire accéder chacun à une sociabilité et une citoyenneté pleines et entières signifie aussi que les éducateurs sociaux sont contraints d'identifier puis de s'opposer aux mécanismes d'exclusion véhiculés par notre société et ensuite, forts de ce qu'ils savent, de communiquer aux autorités publiques ces mécanismes d'exclusion.

L'éducation sociale est fondée sur la Déclaration des Droits de l'Homme des Nations Unies et présuppose une compréhension fondamentale de l'intégrité et de la valeur de chaque être humain, quels que soient sa race, son sexe, son âge, ses croyances ainsi que son statut social, économique et intellectuel dans la société.

Le but et l'essence de l'éducation sociale vont de la restauration de la culture de la vie quotidienne d'une part à la création de la propre culture de l'individu d'autre part.

L'éducation sociale est une profession qui porte une grande dynamique et qui requiert beaucoup de souplesse dans son exercice. Elle n'est ni ancrée ni attachée à une tradition scientifique spéci-

fique. La connaissance professionnelle qui est une partie de la pratique socio-éducative a été définie par diverses sciences. De nos jours la profession est réglée par toute une série de disciplines ayant trait à l'humanisme et aux sciences sociales telles que psychologie de l'évolution, psychologie sociale, éthique, anthropologie, sociologie culturelle et sociologie. En plus de cela il faut mentionner un certain nombre de sujets et de secteurs tels que l'administration, les conditions politiques de gestion et de bien-être ainsi que la communication, les activités et les sujets touchant la culture. Cette connaissance professionnelle permet aux éducateurs sociaux de mettre en relation l'analyse critique avec des actions constructives.

Dès lors, l'éducation sociale trouve ses racines dans la nature humaine. Elle est basée sur plusieurs disciplines et a une vue intégrative de la connaissance en tant que principe central. La compétence des éducateurs sociaux peut se caractériser comme étant une synthèse de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes. Les programmes de formation du domaine socio-éducatif comprennent aussi bien des sujets théoriques que pratiques et mettent de cette façon en liaison la théorie et la pratique.

Le travail socio-éducatif s'exerce en contact direct avec des enfants, des jeunes gens et des adultes, cela fréquemment pendant une longue période. Le contact ne se limite pas à un moment particulier de la journée. Ceci implique qu'un éducateur social prend en charge relativement peu d'usagers et peut par conséquent acquérir une connaissance approfondie de chacun d'eux. Il faut relever que l'étendue de ce contact direct permet à l'éducateur social de tisser des liens étroits et personnels de manière durable et stable.

L'éducateur social expérimenté est censé assister la personne propre en l'aidant à prendre en charges ses besoins et à atteindre ses objectifs. Cela implique par exemple:

- Assister des personnes dans leur développement personnel de telle manière qu'elles deviennent capables de trouver une solution à leurs problèmes ou ceux qu'elles partagent avec d'autres.
- Accroître la capacité de la personne individuelle à se déterminer seule, à s'adapter et à s'épanouir.

En termes généraux, les méthodes de l'éducation sociale sont multiples et peuvent être décrites comme étant les efforts qui combinent les besoins des groupes cibles avec les buts du travail socio-éducatif. La perspective éducative se focalise sur la personne prise en charge et tend vers des valeurs telles que démocratisation, autodétermination et autonomie. L'idéal visé étant que la personne soit rendue capable (empowered)¹ de comprendre et d'agir au sein de la communauté grâce à sa propre intuition, sa connaissance et ses aptitudes.

Un trait commun de l'action socio-éducative se manifeste toutefois par le fait que c'est le processus interpersonnel qui est l'outil essentiel. En principe, les outils de l'éducateur social sont son propre corps et son esprit. Cela induit une demande substantielle pour l'éducateur social qui doit être capable de définir les contenus, les relations, la dynamique et les méthodes.

Les éducateurs ne travaillent pas simplement sur la base de diverses théories et de méthodes multiples. Le développement

1) «empowered» se réfère à l'élargissement de la liberté de choix et d'action. Cela entraîne davantage d'emprise de l'autorité et du pouvoir de l'individu sur ses propres ressources et sur les décisions qui influent sur sa vie.

du travail socio-éducatif peut aussi être envisagé au moyen du développement de méthodes parce que les méthodes de la profession ne peuvent guère être isolées au titre de simples techniques. Ce serait plus correct de dire que les diverses méthodes de la profession correspondent à la compréhension que l'on se fait à une certaine période historique de la relation entre l'individu et la société.

Le fait que le travail socio-éducatif soit une relation interpersonnelle et que le processus éducatif soit une relation sociale entre l'éducateur social participant à la démarche et des enfants, des jeunes gens ou des adultes, exige que l'éducateur social soit capable de s'impliquer totalement dans son travail. Les éducateurs sociaux doivent s'impliquer personnellement sinon ils ne seront pas en mesure d'établir une relation confidentielle ni des contacts sincères avec d'autres personnes.

L'éducation sociale en tant que profession procède d'une combinaison particulière entre connaissance théorique, aptitudes pratiques et engagement. En outre, étant contraints de poursuivre leur travail en vue de l'intégration de groupes marginalisés et d'individus, les éducateurs sociaux sont aussi obligés d'identifier et de s'opposer aux mécanismes d'exclusion de notre société.

3. NECESSITE POUR LES EDUCATEURS SOCIAUX DE POSSEDER UN CERTAIN NIVEAU D'ACQUISITIONS ACADEMIQUES (EDUCATION), DE BENEFICIER D'EXPERIENCE PRATIQUE ET D'UNE FORMATION ADEQUATE

Comme le travail socio-éducatif concerne et intervient dans les conditions de vie d'autrui, les éducateurs sociaux doivent posséder une solide base en éducation académique et en pratique afin d'assumer cette tâche de manière professionnelle et correcte. Par conséquent, les éducateurs sociaux devraient, à l'instar d'autres professionnels qui travaillent avec des personnes, posséder une certification post-secondaire correspondant à un niveau d'études à plein temps de 3 à 4 ans. (Bac + 3-4). Cette formation académique devrait être reconnue et approuvée par les autorités nationales lui conférant ainsi la qualification requise pour l'exercice d'un travail socio-éducatif. En outre, cette formation académique devrait être reconnue par la (les) association(s) professionnelle(s) nationale(s) en tant que formation qualifiée pour l'exercice du travail socio-éducatif.

La formation académique devrait être dispensée dans des universités ou lieux de formation de même niveaux reconnus par les autorités nationales en tant qu'institutions délivrant la formation académique de base pour éducateurs sociaux. La formation académique devrait garantir qu'elle apporte bien la connaissance de base conduisant à l'acquisition des compétences professionnelles que doivent posséder les éducateurs sociaux telles que citées dans le point 4 de ce document. De plus, la formation acadé-

mique devrait garantir que la recherche nationale et internationale la plus récente soit incluse dans la formation.

L'institution éducative devrait être active en s'investissant dans des développements pertinents ainsi que des projets expérimentaux en rapport avec la sphère de travail et devrait également être un partenaire de travail en incluant le domaine pratique dans ses activités. Une partie de la formation des étudiants devrait s'effectuer dans le cadre de tels projets de développement.

Formation et travail pratique dans la sphère professionnelle devraient faire partie intégrante du programme. L'institution éducative et le domaine professionnel devraient travailler ensemble sur ces acquisitions dans la formation et le travail pratique.

Un système de formation continue et complémentaire pour éducateurs sociaux, reconnu publiquement, devrait être relié à la profession. Ce système devrait être en synergie avec la formation académique de base de telle manière que tout gain de connaissance et d'expérience puisse véritablement incarner une valeur ajoutée à la formation de base.

Les autorités responsables ainsi que les lieux de travail socio-éducatif ont la responsabilité de s'assurer que les éducateurs sociaux puissent bénéficier d'une formation continue et complémentaire afin d'améliorer la pratique socio-éducative.

Formation et/ou pratique devraient recouvrir un spectre tel que l'étudiant puisse à la fois se faire une impression réaliste de l'organisation et des tâches de la sphère de travail et de se mettre lui-même au défi dans son activité pratique.

Cette formation et/ou pratique devrait être approuvée de telle façon que l'étudiant puisse poursuivre ou terminer sa formation.

4. COMPETENCES PROFESSIONNELLES POUR LES EDUCATEURS SOCIAUX

Dans le texte qui suit, le terme « compétences » devrait être compris comme étant le potentiel d'action de l'éducateur social eu égard à une certaine tâche, situation ou un certain contexte- p.ex. le travail socio-éducatif- lequel recèle connaissances et aptitudes, aptitudes manuelles, intellectuelles et sociales, tout comme les attitudes et la motivation.

De manière générale, il y a deux dimensions dans le profil de compétence des éducateurs sociaux. Une dimension indique les différents paliers montrant comment l'éducateur social devrait être en mesure d'agir, d'intervenir et de s'interroger dans divers contextes pratiques.

La seconde dimension concerne les compétences centrales tirées de perspectives et de conditions pour le travail socio-éducatif.

4.1 Compétences fondamentales

La complexité de la pratique professionnelle nécessite différents niveaux d'action qui requièrent de la part des éducateurs sociaux de démontrer les compétences suivantes:

4.1.1 Capacité d'intervention

Nous pensons, entre autres choses, que l'éducateur social devrait être capable d'agir directement dans la situation présente conformément aux besoins et aux souhaits de l'enfant/du

jeune/de l'adulte de manière adéquate et cela sans devoir consacrer trop de temps à la réflexion. L'action peut être motivée par une intuition ou sur la base d'une information non verbalisée mais aussi en fonction d'une connaissance théorique ou fondée sur l'expérience. En le formulant plus simplement: l'éducateur social devrait être en mesure d'agir lorsqu'il se sent contraint d'agir.

4.1.2 Capacité d'évaluation

Cette deuxième compétence comprend le fait que l'éducateur social devrait être capable de planifier, d'organiser et d'engager une réflexion en rapport avec de futures actions et interventions. L'éducateur social devrait être en mesure d'adapter sa planification et sa réflexion en incluant théorie et connaissance mais aussi en intégrant une réflexion à propos de sa propre pratique ou de celle des autres. L'éducateur social devrait pouvoir évaluer le rapport entre intention, action et résultat.

4.1.3 Capacité à la réflexion

L'éducateur social devrait être capable d'évoquer avec ses collègues et d'autres professionnels les domaines qui posent problème dans la profession afin de garantir une compréhension professionnelle commune ainsi que le développement de la profession. Ces digressions devraient être communiquées aux professionnels ainsi qu'au public.

4.2. Compétences centrales

4.2.1 Compétences personnelles et relationnelles

Les conditions fondamentales qui régissent l'éducation sociale

constituent l'ossature pour définir le profil de compétences de l'éducateur social. La relation envers la personne qui a besoin d'aide est un élément central dans tout travail éducatif. Le travail socio-éducatif est une relation entre l'éducateur social est celui/celle qui a besoin de soutien. Ces deux paramètres de la relation constituent et sont constitués par la relation. C'est pourquoi, *les compétences personnelles et relationnelles* sont cruciales dans toute forme de travail socio-éducatif.

Au cours des années écoulées, l'aspect personnel s'est positionné de manière beaucoup plus centrale dans le monde du travail en général. Les compétences personnelles telles qu'engagement, motivation, attitudes et «coups de coeur» sont requises beaucoup plus maintenant par les personnes en charge de responsabilité et les personnes bénéficiaires qu'auparavant. Cependant, la question de l'engagement personnel dans son travail comprend encore un autre aspect pour l'éducateur social qui «travaille avec des gens»: il s'agit de la relation personnelle envers l'enfant/le jeune/l'adulte où le regard humain et éducatif, le vécu, la morale et l'éthique sont des considérations incluses et exprimées.

L'aspect personnel du professionnalisme consiste à être capable de travailler professionnellement dans un cadre relationnel. C'est l'instrument qui crée le contact envers l'enfant/le jeune/l'adulte, la sensibilité de sa perception, son interprétation, la façon de le traiter et de le modifier. C'est le contact qui marque une empreinte importante et qui a pour effet que l'éducateur puisse entrer en dialogue avec l'enfant/le jeune/l'adulte et qui rend véritablement l'éducateur social capable d'intervenir dans la vie d'une autre personne.

La relation n'est pas symétrique. L'éducateur social devrait être en mesure d'entrer en relation personnelle et professionnelle avec n'importe quel enfant/personne bénéficiaire alors que l'enfant/personne bénéficiaire n'est pas obligé d'entrer de la même manière en relation avec l'éducateur. C'est également un rapport de force qui peut être destructif s'il n'est pas conçu de manière constructive. Et à cause de cela, il est vital que l'éducateur social soit bien conscient de son regard humain fondamental, de ses propres normes et valeurs.

S'engager professionnellement avec sa propre personnalité requiert impérativement une très forte implication, une concentration très pointue sur les besoins de l'enfant/personne bénéficiaire, une éthique professionnelle ainsi que, dernier point, et non des moindres, la faculté de séparer les relations privées des relations professionnelles. Cela nécessite beaucoup d'empathie, de promptitude d'esprit, de réflexion éthique, d'extraversion, de complaisance, de sens des responsabilités ainsi que d'intuition professionnelle.

4.2.2 Compétences sociales et de communication

Le travail socio-éducatif n'est pas un acte qui s'effectue en solo. Il s'exerce avec les partenaires concernés, lesquels sont multiples, et dépend fortement de cette collaboration avec ces partenaires tels que: l'enfant, le jeune, l'adulte, les collègues, les parents, la parenté proche, d'autres groupes de professionnels, autorités, etc. Dès lors, l'éducateur social doit également posséder des compétences sociales et de communication.

La plupart du temps, le travail socio-éducatif, à tous les niveaux, se déroule en équipe de collègues ou de groupes. Cela pose

comme condition première que les éducateurs soient capables de collaborer et d'oeuvrer au sein d'équipes de collègues.

Cependant, une partie des compétences sociales et de communication se conçoit aussi comme étant la faculté de la part de l'éducateur d'être capable d'agir dans une sphère où ne règne pas toujours harmonie et entente au sujet des buts, des moyens et des méthodes. Cela peut se produire entre collègues, par rapport à l'enfant/bénéficiaire, par rapport aux parents et à la proche parenté, par rapport aux autorités sociales ou par rapport au système politique.

La collaboration est une partie fondamentale du travail de l'éducateur social. Une collaboration constructive où les conflits aussi sont empoignés et utilisés de manière constructive est cruciale pour, à la fois le bien-être de l'enfant/bénéficiaire, le professionnalisme et l'environnement de travail psychologique de l'éducateur. Par conséquent, les éducateurs sociaux devraient posséder la compétence de résoudre, de traiter et d'utiliser les conflits de façon constructive. Ceci est réalisé sur la base de leur connaissance des méthodes propres à traiter des conflits, à agir dans diverses formes de collaboration, de dynamiques de groupes, dans le cadre de la psychologie du travail, etc.

Par rapport aux parents, à la parenté proche et bien entendu particulièrement aux enfants/bénéficiaires, l'éducateur social doit maîtriser des compétences de communication spéciales, aussi bien théoriques, pratiques que méthodologiques dans le but d'échanger des messages et des points de vue visant précisément le destinataire et son code social, son langage et son vécu et –ou peut-être tout spécialement, lorsque l'on en arrive à des conversations difficiles.

Une grande partie du travail socio-éducatif se déroule sous forme de collaboration interdisciplinaire. Dès lors, les éducateurs sociaux devraient être en mesure de travailler au sein d'une équipe interdisciplinaire. Ils devraient savoir utiliser la terminologie professionnelle dans des liaisons interdisciplinaires et avoir des connaissances au sujet du professionnalisme d'autres groupes professionnels et de la terminologie qu'ils utilisent.

En outre, les éducateurs sociaux devraient être capables de collaborer avec les autorités, l'administration et la proche parenté. Ceci requiert également des compétences sociales et de communication considérables ainsi qu'un ajustement de la terminologie socio-éducative face au partenaire dans cette collaboration. Enfin, et ce n'est pas la moindre des compétences, l'éducateur social devrait être à même de conseiller et guider parents et proche parenté. De cette manière, l'éducateur social devrait revêtir le rôle spécial de conseiller et être conscient du rapport de force que lui confère ce rôle. Cela exige de fortes compétences de communication, de connaissance approfondie du sujet et d'une maîtrise avérée des techniques de conseil et de conduite de la personne.

Ainsi, l'éducateur social devrait:

- Etre capable de travailler en équipes de collègues, d'avoir la connaissance nécessaire des techniques de formation d'équipes et des dynamiques de groupes.
- Etre capable de travailler en équipes interdisciplinaires comportant un grand éventail de tâches.
- Avoir connaissance de la terminologie et de l'éthique professionnelles d'autres professions,

- Être en mesure de collaborer avec les parents et la parenté proche.
- Savoir utiliser les méthodes propres à la collaboration interdisciplinaire.
- Pouvoir communiquer à de nombreux niveaux, ceci incluant la maîtrise des différents instruments de communication.
- Posséder non seulement la connaissance mais aussi la maîtrise de l'utilisation des diverses méthodes dans la manière de traiter les conflits.
- Être capable d'analyser problèmes et situations «bizarres» en se fondant sur l'expérience d'une connaissance reconnue au sujet des divers problèmes conditionnés psychologiquement et socialement.
- Être capable de conseiller et de guider, en posséder les compétences, et pouvoir utiliser des techniques de conseil variées.

4.2.3 Compétences d'organisation

Cependant, les relations ne sont pas des relations que pour l'art des relations. Elles ont un dessein et un objectif motivés par la tâche éducative d'éduquer, de développer, de cultiver et de maîtriser la vie en direction de laquelle l'éducation sociale, ses actions (tant planifiées que non planifiées) comme ses activités sont orientées. Ceci nécessite aussi bien *des compétences professionnelles et d'organisation que la compétence de savoir se mettre en réflexion et d'agir*. Celles-ci font de l'éducateur social une personne capable- d'une façon ciblée, ici, maintenant et dans le cours du temps- de planifier et de mettre en œuvre des activités et des développements socio-éducatifs dans la relation socio-éducative en vue d'atteindre un objectif professionnellement motivé.

Les compétences d'organisation de l'éducateur social ont affaire

avec l'administration, la gestion et le développement du lieu où s'accomplit le travail socio-éducatif et sont aussi sollicitées pour planifier de manière systématique l'organisation et le déroulement du travail socio-éducatif. L'éducateur social devrait être en mesure de planifier et de mettre en œuvre des activités et des processus socio-éducatifs ainsi que des documents, puis de les évaluer tout comme les vues, les objectifs et les méthodes socio-éducatifs.

Ainsi, l'éducateur social devrait être capable –à l'intérieur du concept général de travail- de manière indépendante mais aussi en collaboration avec d'autres, de:

- Planifier, structurer, systématiser et définir des buts pour toute la pratique éducative de l'institution et du travail socio-éducatif en y incluant le cadre de travail éducatif dans son aspect physique et psychologique.
- Planifier, initier structurer, mettre en œuvre, coordonner, évaluer et définir des buts pour des tâches majeures et mineures, des activités socio-éducatives, des processus, des projets et des projets de développement-destinés aussi bien à des personnes individuelles qu'à des groupes de personnes.
- Prendre la responsabilité de ses propres actions et décisions en étant capable de les motiver par référence à son professionnalisme et son expérience.
- Adapter et mettre en œuvre, aussi bien à titre individuel que de manière collective, conseils et conduite en faveur des parents, de la parenté proche, des collègues et d'autres groupes de professionnels.

Le cœur du travail socio-éducatif et par conséquent des compé-

tences de l'éducateur social demeure l'enfant/le jeune/l'adulte et leurs besoins. Cependant, le travail socio-éducatif comporte aussi- bien davantage maintenant que précédemment- des tâches administratives et la participation à des rencontres.

C'est pourquoi l'éducateur social doit également connaître les démarches administratives routinières qui sont générales au fonctionnement du lieu où s'exerce le travail socio-éducatif, telles que p. ex, documentation, évaluation, gestion de réunions avec des collègues, des parents, de la parenté proche et d'autres groupes de professionnels.

4.2.4 Compétences dans le domaine des méthodes de travail

La communauté, le système public, l'ordre du jour politique, les parents, la proche parenté ainsi que d'autres groupes de professionnels et pour sûr la morale, l'éthique et le professionnalisme dont l'éducateur social fait preuve, constituent jusqu'à un point élevé les conditions fondamentales pour l'exercice de ce travail. C'est dans ces conditions que l'éducateur social doit fonctionner, agir, négocier et exercer son travail social. Les compétences dans le domaine des méthodes de travail recouvrent l'ensemble des compétences qui, entre autres choses, rendent l'éducateur social capable d'agir dans ces conditions. Le travail socio-éducatif est une tâche sociale. Les besoins et changements sociaux, les modifications de priorités au niveau politique à quoi s'ajoutent les systèmes publics et privés dont le travail socio-éducatif est partie prenante, contribuent à définir le cadre du travail socio-éducatif, son contenu et son statut légal. D'un côté, l'éducateur social doit soutenir et guider le bénéficiaire/enfant en rapport avec le «système». D'un autre côté, l'éducateur social doit appliquer à ces groupes les attentes et les demandes de la communauté. L'éducateur

social doit aussi aider à l'amélioration et au développement de cadres de travail et de conditions pour ces groupes.

Comme mentionné ci-dessus, le lieu de travail socio-éducatif n'est pas un espace de vie isolé. C'est un régime social qui fait dès lors partie d'une organisation majeure laquelle fixe le cadre de travail général des activités socio-éducatives.

L'éducateur social devrait à la fois connaître, être capable de rapporter et d'agir dans le contexte dont le lieu de travail fait partie et par conséquent doit:

- Avoir une connaissance approfondie du travail et être capable de le planifier en fonction du cadre législatif, des règles et accords qui constituent le cadre de travail général du travail de l'éducateur social.
- Avoir les connaissances requises pour, en se basant sur sa profession, être capable d'agir dans l'administration publique et privée, comprenant des chaînes de décisions connues et des ordres.
- Avoir la compréhension des systèmes d'organisation et administratifs, de leur gestion et être capable de répondre à des demandes présentes et futures concernant des entreprises publiques et privées au sujet de leur documentation, de leur évaluation et de leur assurance de qualité.
- Connaître des systèmes pertinents pour l'évaluation et la documentation du travail socio-éducatif.
- Avoir un aperçu approfondi le rendant ainsi capable de participer en tant que personne faisant autorité à la création du dialogue et de la négociation à propos de décisions prises par les autorités locales qui constituent le cadre de travail local du tra-

vail socio-éducatif. Cela peut être, par exemple, la politique concernant enfant/jeune, le personnel, le marché du travail et la famille.

- Etre en mesure d'agir en tenant compte du fait que l'éducation sociale- en tant qu'activité éminemment publique-, suscite aussi beaucoup d'intérêt et d'attention de la part du public. D'où la nécessité pour l'éducateur social d'être capable de prendre part dans le débat social actuel sur le travail socio-éducatif et son impact sur la communauté.

4.2.5 Savoir faire dans le cadre du développement et de l'apprentissage

L'augmentation des attentes et des demandes de la part de l'autorité publique s'agissant de documentation, d'évaluation, de garants de qualité et de collaboration interdisciplinaire peut d'une part aider à qualifier le travail éducatif. Mais d'autre part, cela requiert du temps et des ressources qui dans de nombreux cas sont pris sur la relation interpersonnelle directe avec l'utilisateur. Cette situation ne s'accommode pas toujours très bien avec les revendications et les demandes des parents ainsi que de la parenté proche qui voudraient que l'éducateur social consacrer autant de temps que possible au bénéficiaire et lui prodiguât aussi autant d'attention éducative que possible. Les compétences découlant de cela pourraient être résumées comme étant en partie des *compétences dans les méthodes de travail* et en partie *un savoir faire dans le cadre du développement et de l'apprentissage*.

La sphère d'objectifs, les tâches, les défis et les problèmes du travail socio-éducatif changent aussi bien du point de vue de leur caractère que de leur étendue en même temps que le développe-

ment de la société et les changements dans les priorités de la politique. A cela s'ajoute une revendication croissante pour produire des évaluations, de la documentation et faire preuve d'efficacité. Parallèlement à ceci, la recherche se poursuit et de nouvelles connaissances voient le jour au sujet du travail socio-éducatif, de son aspect et des effets ainsi que des effets secondaires de la pratique appliquée et des méthodes qui devraient être incluses dans le développement de la pratique.

Tout ceci milite en faveur d'un développement usuel de solutions et de méthodes de travail tout comme, et ce n'est pas la moindre des choses, un développement usuel et continu des compétences de façon à ce que l'éducateur social possède les compétences nécessaires pour faire face à n'importe quel moment aux tâches habituelles.

L'éducateur social doit être prêt à un changement et doit posséder un instrument de développement qui inclut:

- La capacité de développer et d'améliorer ses compétences professionnelles et sa base théorique grâce à une formation continue et complémentaire, à l'amélioration des compétences, au développement de projets, à la supervision par des collègues, etc.
- La capacité de chercher et d'acquérir de manière continue de nouvelles connaissances et aptitudes et de pouvoir les mettre en pratique.
- Savoir comment améliorer ses compétences de façon systématique, stratégique et adéquate en participant à la planification de ce procédé et en y étant partie prenante.
- La capacité de prendre part à des processus d'apprentissage

tant formels qu'informels.

- Systématiquement, seul et aussi en travail d'ensemble, récolter, documenter, généraliser et mettre à profit l'expérience acquise dans l'accomplissement et le développement du travail socio-éducatif. (Développement basé sur l'expérience)
- Savoir porter un regard critique sur son propre travail et en faire l'évaluation, seul ou en collaboration avec d'autres.
- Savoir inclure des analyses, des résultats de développement et de recherche dans l'accomplissement et le développement du travail socio-éducatif et sa base de connaissance. (Développement basé sur la connaissance)
- La capacité de contribuer et de prendre part à des analyses et des activités de développement en rapport avec son propre travail.

4.2.6 Compétences acquises grâce à la pratique professionnelle

Il s'agit également d'inclure les diverses opinions émanant d'autres groupes de professionnels sur la manière dont les éducateurs devraient accomplir et gérer leur profession éducative de façon à ce qu'elle appuie le mieux possible leur travail avec l'enfant/le jeune/l'adulte. Cependant, outre ceci – et tout aussi important- la compréhension que l'on se forge soi-même, l'éthique, la morale et les normes de la profession élaborent aussi un cadre de travail pour le travail de l'éducateur et sa relation avec les enfants/les jeunes/les adultes et d'autres partenaires collaborant. Ce type de compétences peuvent être résumées comme étant des compétences acquises grâce à la pratique professionnelle.

Les compétences personnelles et relationnelles, les compétences sociales et de communication, les compétences méthodologi-

ques, les compétences d'organisation ainsi que les compétences en développement et en apprentissage devraient aussi être complétées par des compétences actualisées acquises grâce à la pratique professionnelle afin de constituer la base garantissant que le travail socio-éducatif quotidien fonctionne et soit exercé de manière sûre tant du point de vue professionnel que du point de vue éthique.

Ces compétences comprennent:

4.2.6.1 CONNAISSANCE THÉORIQUE ET COMPÉTENCES MÉTHODOLOGIQUES

De nos jours, l'éducation sociale connaît un développement réjouissant et est en train de construire son propre système de concepts indépendant bien qu'il ne soit pas totalement enfermé dans une théorie univoque. Ce travail qui est en cours d'exécution reçoit des éléments normatifs et descriptifs que lui fournit la pratique professionnelle combinés avec des principes tirés de la pédagogie, de la psychologie, de la sociologie, de l'anthropologie, de la philosophie, etc. Ainsi, la pratique socio-éducative ne se conçoit pas sans expertise et professionnalisme socio-éducatifs, sans connaissances théorique et pratique, sans méthodes ni instruments.

Dès lors, les éducateurs sociaux devraient:

- Etre familiers avec les théories de base généralement reconnues et avant tout éducatives ainsi qu'avec les théories socio-éducatives.
- Etre capables de rechercher et d'acquérir les théories éducatives, psychologiques, sociologiques, anthropologiques, etc. considérées comme étant prioritairement adéquates et pertinentes et de les inclure dans le travail.

- Etre en mesure d'acquérir et d'utiliser des méthodes adéquates et reconnues dans le travail (p.ex. travail de groupe).
- Etre capables de raisonner leurs actions et activités en se fondant sur des méthodes et des théories reconnues.
- Etre capables de contribuer à engendrer de la connaissance sur la base de descriptions reconnues, de réflexions faites sur le travail socio-éducatif et d'expériences tirées de ce travail.

4.2.6.2 COMPÉTENCES EN TERMES DE CONDUITE PROFESSIONNELLE

Connaissances théoriques et pratiques sur les méthodes mises à part, la compréhension que l'on se fait soi-même, les normes, l'éthique et la morale de la profession sont des éléments cruciaux pour le professionnalisme socio-éducatif. Cela entraîne un ensemble de compétences professionnelles qui sont nécessaires à la conduite de la profession socio-éducative. Les compétences en termes de conduite de la profession de l'éducateur social sont entre autres choses:

- Maîtriser la terminologie et les concepts de la profession et prendre part à leur création.
- Etre capable d'internaliser et d'influencer l'éthique et la morale de la profession.
- Etre capable de prendre part à des débats, de rédiger des documents, des accords, etc. ayant une souche dans la profession socio-éducative.
- Avoir connaissance de la terminologie, des concepts et des fondements éthiques des professions proches.

4.2.6.3 COMPÉTENCES CULTURELLES

Le professionnalisme de l'éducateur social comporte également des compétences culturelles. Celles-ci sont des connaissances

sur les diverses cultures et valeurs culturelles et la capacité de les comprendre et de les inclure dans son action. L'éducateur social devrait pouvoir utiliser ses compétences culturelles de concert avec les enfants/les jeunes/ les adultes en termes de compréhension des raisons et des valeurs de la personne individuelle pour pouvoir contribuer au développement de leurs compétences culturelles s'agissant de la communication des valeurs sociales et culturelles aux personnes.

La compétence culturelle de l'éducateur social a dès lors plusieurs dimensions:

- Une relation fructueuse avec l'enfant/bénéficiaire dépend du fait que l'éducateur social connaisse et reconnaisse que les valeurs culturelles aident à former et mettre en place le cadre de travail qui permet à l'enfant/jeune/adulte d'aborder les autres personnes et la manière dont il ou elle s'apparente à la communauté et qu'il ou elle a de s'y comporter.
- La connaissance ou la compétence d'acquérir cette connaissance des différentes cultures et de leurs valeurs et la faculté de les comprendre.
- Etre conscient de la culture dans laquelle l'institution et la pratique socio-éducative sont incluses et avec laquelle elle communique, être capable de s'apparenter à cette culture. De telles notions transmises à l'enfant/jeune/adulte participant à son développement socio-éducatif et à l'acquisition des compétences à prendre en charge son existence.

4.2.6.4 COMPÉTENCES CRÉATIVES

L'éducateur social doit maîtriser des formes d'expression et des aptitudes dans le domaine de la créativité, du mouvement et de

la musique qui peuvent être le vecteur de développements, d'actions, d'initiative et de démarches créatives utilisées comme partie intégrante du travail socio-éducatif visant le développement émotionnel, social, linguistique et intellectuel de l'enfant/jeune/adulte.

De plus, l'éducateur social devrait être partie prenante avec l'enfant/jeune/adulte pour définir comment acquérir et développer ses propres formes d'expression et l'extension de l'horizon créatif dans un contexte socio-culturel.

5. DEMANDE D'UNE BASE ÉTHIQUE

Le travail professionnel des éducateurs sociaux est basé sur des valeurs humanistes et démocratiques. Les éducateurs sociaux avalisent égalité et respect à l'encontre de toutes les personnes et portent une attention particulière aux besoins individuels. Ils respectent et protègent les droits à la vie privée et à l'autonomie de leurs clients. Les éducateurs sociaux utilisent leur connaissance professionnelle pour améliorer les conditions de vie ainsi que la qualité de vie de leurs clients. Respect, sollicitude et empathie envers leurs clients et leurs familles, solidarité à l'égard des groupes vulnérables, bataille contre la pauvreté et lutte pour une justice sociale constituent le socle de la profession d'éducateurs sociaux.

5.1 Objectifs des lignes directrices en matière d'éthique

5.1.1 Accroître la conscience éthique des actions dans le champ socio-éducatif.

5.1.2 Accroître la meilleure pratique et l'accomplissement professionnel en conformité avec les principes universellement reconnus et les critères déterminés lors du deuxième symposium de l'Association européenne des éducateurs sociaux.

5.1.3 Stimuler l'intérêt sociétal envers le fondement éthique de l'éducation sociale et attirer l'attention à ce sujet.

5.1.4 Développer une identité professionnelle parmi les éducateurs sociaux indépendamment de leurs pays d'origine.

5.1.5 Encourager et conduire une réflexion et discussion éthiques parmi les éducateurs sociaux.

5.2 Principes des lignes directrices en matière d'éthique

5.2.1 Les éducateurs sociaux respectent les déclarations et les documents des Nations Unies et d'autres organisations des droits de l'homme internationalement reconnues qui appellent au respect et à la protection de la liberté, de l'égalité, de la dignité et de l'autonomie de tous les êtres humains. Les éducateurs sociaux accomplissent consciencieusement leurs devoirs quels que soient la nationalité, la provenance ethnique, la religion, la couleur, le sexe ou les aptitudes individuelles.

5.2.2 Les éducateurs sociaux oeuvrent en totale coopération avec leurs clients pour faciliter et accroître le potentiel de tous les individus à faire face à leur vie et à en avoir le contrôle. Le renforcement des compétences propres, (empowerment) promu dans la dignité et le respect est un élément essentiel dans la pratique professionnelle des éducateurs sociaux.

5.2.3 Les éducateurs sociaux maintiennent la confidentialité concernant les informations personnelles des clients. La confidentialité professionnelle protégera les droits des clients/bénéficiaires afin de contrôler l'information personnelle. La confidentialité est la pierre angulaire de la relation de confiance entre les éduca-

teurs sociaux et leurs clients. Toute information personnelle sera enregistrée et conservée de telle manière que son accès soit protégé. Si l'information personnelle doit être utilisée à des buts éducatifs ou d'information, la permission de le faire doit être obtenue du client et/ ou de la famille et l'anonymat doit être préservé s'il est requis. Une exemption de confidentialité professionnelle doit être justifiée en termes de la plus haute priorité et appuyée par des agences officielles.

5.2.4 Les éducateurs sociaux maintiennent de hauts degrés de qualité professionnelle. Cela comprend le savoir professionnel, la réflexion éthique et le travail quotidien. Les éducateurs professionnels sont pleinement responsables de leurs propres actions quelles que soient les prétendues revendications émanant d'une autorité supérieure. Les éducateurs sociaux respectent l'autonomie personnelle de leurs clients/bénéficiaires et s'opposent à l'usage de toute forme de coercition qui n'est pas fondée sur la loi et les règlements ou qui est éthiquement injustifiée.

5.2.5 Les éducateurs sociaux acceptent des responsabilités professionnelles en ligne avec leur formation. Ils s'efforcent de fournir une prestation qui répond aux exigences professionnelles les plus strictes. Les éducateurs sociaux sont responsables pour le maintien de leur savoir professionnel.

5.2.6 Les éducateurs sociaux traitent leurs collègues avec respect et s'efforcent de protéger l'honneur et les intérêts de la profession comme ceux de la communauté au sens plus large. Un dispositif de services complet et bien coordonné pourra compter sur une relation positive entre le personnel et les utilisateurs du service. Les éducateurs sociaux devront faire preuve de respect

et de confiance envers les autres professionnels et collaborateurs ainsi que les responsables administratifs qui oeuvrent dans le cadre de leur sphère de travail. Ils se tournent vers d'autres spécialistes pour quérir de l'aide si nécessaire, reconnaissent l'opinion experte d'autres professionnels et utilisent leur propre opinion d'experts pour conseiller d'autres personnes.

5.2.7 Les éducateurs sociaux sont responsables d'attirer l'attention sur des conditions qui créent des problèmes sociaux et qui peuvent conduire à une exclusion sociale ou à des conditions de vie inacceptables.

5.2.8 Parfois, il peut s'avérer nécessaire que les éducateurs sociaux fassent directement pression sur les politiciens ou les médias afin de suggérer une meilleure pratique pour un changement social positif. Dans toute apparition publique, il s'agit de bien clarifier le fait qu'on agit de manière indépendante ou pour le compte de sa profession/son emploi. Les éducateurs sociaux adhèrent à leur code professionnel d'éthique et au principe de leur responsabilité personnelle.

5.2.9 Ces principes et valeurs ne doivent pas être regardés comme établissant une description complète des pratiques professionnelles acceptables des éducateurs sociaux.

6. LA DECLARATION DE MONTEVIDEO

La déclaration de Montevideo du XVIème Congrès mondial de l'AIEJI arrête que:

1. Nous réaffirmons et confirmons l'existence du domaine de l'éducation sociale comme une tâche spécifique destinée à garantir l'exercice des droits des personnes pour lesquelles nous travaillons, ce qui requiert notre engagement permanent aux niveaux éthiques, techniques, scientifiques et politiques.
2. Afin d'accomplir cet engagement, le rôle de l'éducateur social doit être renforcé, tout comme son intégration dans des équipes de travail et les groupes organisés.
3. Cette tâche requiert des éducateurs et éducatrices sociaux ayant une solide formation initiale et permanente.
4. Cette formation doit mettre l'accent sur les stages pratiques assortis d'une analyse critique permanente.
5. Nous voyons l'importance d'une systématisation des stages professionnels comme étant un moyen de contribuer à la formation, au perfectionnement professionnel – qui est un droit des acteurs de l'éducation sociale - ainsi qu'à l'approche de nos buts politico-pédagogiques dans ce processus.
6. Nous réaffirmons que l'éthique doit être une référence permanente, conçue et réalisée de manière collective et exercée avec la participation critique des sujets.

7. Les éducateurs et éducatrices sociaux renouvellent leur engagement avec la démocratie et la justice sociale, et défendent notre patrimoine culturel et les droits de tous les êtres humains. Nous sommes convaincus qu'un autre monde est possible.

Montevideo, le 18 novembre 2005

